

Commune de **BASLIEUX**

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 AVRIL 2023

Date de la convocation : 30 mars 2023

Date d'affichage : 30 mars 2023

Nombre de conseillers : en exercice : 12
présents : 10
votants : 12

Etai(en)t présent(s) : MULDER Daniel, CANDELA-NICHIL Annick, RITTER Sabine, ENTZINGER Stéphane, FRANCOIS Noël, KLEIN Raymond, POULAYON Angélique, RICHY Georges, AKIL Dalila, COLA Bruno.

Etai(en)t excusé(s) : SOBLET Philippe (procuration KLEIN Raymond), RITTER Denis (procuration RITTER Sabine)

Etai(en)t absent(s) : /

Mme RITTER Sabine a été élue secrétaire.

Public : Aucun.

Le Maire ouvre la séance à 20h06 et présente l'ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance,
- 1-Approbation du compte-rendu de la dernière séance du 30/01/2023 (pièce jointe à la présente),
- 2-Signature de la convention de servitudes avec ENEDIS,
- 3-Proposition par le Grand Nancy d'adhésion à un groupement de commande pour l'achat d'énergie,
- 4-Remboursement d'une facture à Daniel MULDER,
- 5-Attribution des subventions aux associations,
- 6-Occupation des salles communales par l'association « Les Amis du Nanhoh »,
- 7-Fiscalité directe locale,
- 8-Approbation du compte de gestion 2022,
- 9-Approbation du compte administratif 2022
- 10-Affectation des résultats,
- 11- Vote du budget primitif,
- 12-Autorisation d'encaissement de chèques,
- Informations / Questions diverses.

Désignation du secrétaire de séance :

Mme RITTER Sabine se propose comme secrétaire de séance.

Le vote est positif à l'unanimité.

Point 1 : Approbation du compte-rendu de la dernière séance du 31/01/2023

Le Maire demande aux conseillers de valider le compte-rendu du dernier conseil municipal du 31 janvier 2023.

Le conseil approuve à l'unanimité.

Point 2 : Signature de la convention

Le Maire explique que l'on doit délibérer pour une nouvelle convention entre la Société ENEDIS et la Commune de Baslieux (Doncourt) car il s'avère qu'il serait plus judicieux de déplacer le raccordement de l'antenne.

Le Conseil vote oui à l'unanimité.

Point 3 : Proposition par le Grand Nancy d'adhésion à un groupement de commande pour l'achat d'énergie

M. Le Maire informe que la métropole du Grand-Nancy propose aux communes de se regrouper pour les commandes d'électricité. Il précise qu'aucun tarif n'a été annoncé et que si la commune adhère à ce groupement, elle perd le bouclier fiscal ainsi que son indépendance.

Le conseil municipal refuse le groupement à l'unanimité.

Point 4 : Remboursement d'une facture à Daniel MULDER 87,51€

M. Le Maire demande aux conseillers s'ils acceptent le remboursement de l'achat des chocolats pour la chasse aux œufs de Pâques.

Le conseil accepte à l'unanimité.

Point 5 : Attribution des subventions aux associations

Le Maire propose au conseil d'attribuer comme chaque année, des subventions à différentes associations telles que :

- Le Souvenir français	138€
- L'Amicale du sang	200€
- La ligue contre le cancer	250€
- Les Restos du cœur	100€
- L'EDB (Association communale)	900€

M. Le Maire propose d'ajouter à la liste La Croix rouge pour un montant de 100€ ce qui amène à un total de 1 688€.

Le conseil se prononce favorablement, à l'unanimité.

Point 6 : Occupation des salles communales par l'association « Les Amis du Nanhoh »

M. Le Maire sollicite le conseil municipal afin de pouvoir poursuivre les différentes activités de l'Association, dont il est le président, dans les locaux communaux.

La 1^{ère} adjointe demande si elle peut intervenir. Elle explique la raison pour laquelle ce point est à l'ordre du jour : elle précise qu'elle a fait remarquer à M. MULDER le Maire de la commune, qu'il a usé de sa fonction en autorisant l'Association « Les Amis du Nanhoh » dont il est le président d'occuper une salle communale pour l'atelier cuisine. Il y a dans ce cas conflit d'intérêt. S'ajoute à ce problème le manque de communication et concertation auprès des 2 adjointes. Mme Candela-Nichil explique que si l'association ne demandait pas de subvention, elle en bénéficiait tout de même en nature. De plus, alors que l'ère est à l'économie d'énergie l'occupation des salles coûte à la commune.

S'en est suivi un échange avec les adjointes concernant le fonctionnement du bureau.

Concernant ces remarques, suite à l'argumentation faite par M. Le Maire, sachant que lui-même et les membres de l'association « Les Amis du Nanhoh » ne peuvent participer au vote, 5 élus s'abstiennent et 2 élus votent pour.

Point 7 : Fiscalité directe locale

Le Maire présente le dossier fiscal.

Le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2023 et donc de les maintenir comme suit :

- TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties) :	23,08%
- TFPNB (Taxe Foncière sur les Propriétés NON Bâties) :	10,71%
- CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) :	14,48%

Le Maire explique également que la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires est de nouveau applicable et propose son taux à 14,08%.

Le conseil approuve à l'unanimité.

Point 8 : Approbation du compte de gestion 2022

M. Le Maire soumet à l'approbation du conseil les chiffres du compte de gestion.

001 : Excédent d'investissement : 192 538,21 €

002 : Excédent de fonctionnement : 255 203,17 €

M. Le Maire procède au vote du compte de gestion.

Le conseil l'accepte à l'unanimité.

Point 9 : Approbation du compte administratif 2022

M. Le Maire présente le compte administratif.

- Réalisation de l'exercice des dépenses :

- en fonctionnement : 320 815,69 €

- en investissement : 100 373,14 €

- Réalisation de l'exercice des recettes :

- en fonctionnement : 431 711,73 €

- en investissement : 36 692,17 €

Après la présentation du compte administratif 2022, M. Le Maire, quitte la pièce et laisse le conseil voter.

Le conseil l'accepte à l'unanimité.

Point 10 : Affectation des Résultats

M. Le Maire présente les chiffres pour l'approbation des résultats.

001 : Excédent d'investissement : 192 538,21 €

002 : Excédent de fonctionnement : 255 203,17 €

Et demande l'approbation du conseil.

Le conseil l'accepte à l'unanimité.

Point 11 : Vote du budget primitif

M. Le Maire présente le budget primitif 2023 pour la commune de Baslieux. Le Budget Primitif présenté est joint en annexe.

Le Budget Primitif pour l'exercice 2023 se décompose de la façon suivante :

➤ Fonctionnement :

- Dépenses de Fonctionnement : 413 874,00€

- Recettes de Fonctionnement : 448 024,00€

- Pas de report (restes à Réaliser (R.A.R) de l'exercice précédent + 002 résultat de fonctionnement reporté).

- Investissement :
- Dépenses d'Investissement : 186 857,24€
 - Recettes d'Investissement : 201 857,24€
 - Reports de l'exercice précédent : 87 548,38€ + solde d'exécution de la section d'investissement reporté).

Le Maire demande l'approbation du conseil.

Le conseil l'accepte à l'unanimité.

Point 12 : Autorisation d'encaissement de chèques

Suite aux vents violents de juillet 2022 qui ont endommagé les tonnelles communale, l'assurance nous adressée un chèque de dédommagement d'un montant 1 750€.

Suite à l'exposition vente qui s'est déroulée à la Maison Jean Vodaine, un chèque de 592€ a été adressé à la commune par l'Association des Amis du Nanhoh.

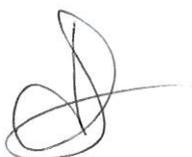
Questions diverses :

- M. Le Maire et sa 1^{ère} Adjoint ont assisté au Conseil d'école à Mortfontaine et rendent compte au conseil du contenu de la réunion (objectifs, activités, sorties...).
- Le nettoyage de Printemps s'est bien passé M. Le Maire regrette qu'aucun habitant de Doncourt n'était présent.
- Le désherbeur thermique a été mis en service et fonctionne très bien.
- Samedi 29/04/2023 l'Entreprise Petitjean viendra installer la statue dans la chapelle.
- L'association des Amis du Nanhoh effectuera sa traditionnelle activité environnementale en nettoyant les alentours de la station d'épuration.
- Mme Dalila AKIL référente fêtes et cérémonies, expose le déroulement de la chasse aux œufs prévue le lundi de Pâques.
- Le Maire informe le conseil de l'état alarmant de 3 ponts qui nécessite un arrêté interdisant la circulation aux véhicules de 3,5T.
- Un rendez-vous sera prévu avec la Maison du Département concernant la haie et les nichoirs afin de savoir s'il n'est pas possible d'obtenir une subvention pour ces initiatives.
- En date du 04/04/2023, M. Le Maire a été signer le bail emphytéotique chez le notaire à Piennes.
- Une rencontre avec Baslieux-sous-Châtillon serait prévue après les vendanges.
- Le chantier de l'usine de méthanisation va pouvoir reprendre puisque Villers-La-Montagne a repris la commune de Jarny, ce qui permet d'avoir des fonds supplémentaires.
- Suite à notre réunion du Comité Syndical, il apparaît que le syndicat des eaux n'a pratiquement plus d'emprunt et que la situation financière est bonne avec un taux de rendement atteignant 84%. Nous avons également appris qu'à la suite de plusieurs rencontres avec les gens du voyage concernant une dette de 15 000€ un accord a été trouvé avec un remboursement de 1 000€/mois.
Lors de cette réunion, Le Maire avait posé une question concernant les taux de pesticides dans nos eaux, question qui s'est avérée gênante.
- Il a été de nouveau constaté des problèmes de candélabre allumé sur Doncourt, ce problème a déjà été signalé à la T2L qui doit faire le nécessaire.
- A partir du 01/01/2024, les particuliers seront obligés de trier leurs déchets organiques par le biais de composteur.

La séance est levée à 21h45.

RITTER Sabine

Secrétaire de séance



MULDER Daniel

Maire